

APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET

ASSISTANCE TECHNIQUE A LA JIRAMA POUR METTRE EN PLACE LE SYSTEME DE COMPTEURS PAR PREPAIEMENT ET AMELIORER LA GESTION DE LA CHAINE FACTURATION-RECOUVREMENT DANS LES CENTRES URBAINS DE LA REGION DIANA - MADAGASCAR

Accord de Prêt 1655P

AMI N° 002/2018/PIC2_OFID

Date de lancement : 14 Mars 2018

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un crédit du Fonds OPEP pour le développement international (OFID) en vue de financer la mise en œuvre du Projet d'amélioration de l'accès énergétique dans les pôles intégrés de croissance (PIC2 Energie).
2. Une partie du crédit sera utilisée pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif l'assistance technique à la JIRAMA pour l'appui à la mise en place du système prépaiement et l'amélioration de la gestion des unités locales sises à Ambilobe et Ambanja – Région Diana.
3. La prestation concerne le renforcement des capacités et un pilotage d'actions précisément identifiées pour améliorer la gestion des unités locales de la JIRAMA et ainsi atteindre les objectifs affichés d'accès à l'énergie et d'efficacité économique : (i) diagnostic des exploitations ; (ii) pilotage du projet prépaiement et (iii) amélioration de la gestion opérationnelle. La durée estimée de la mission est de quatorze (14) mois.
4. Le Projet PIC invite les bureaux d'études, cabinets nationaux ou internationaux admissibles à manifester leur intérêt. Le dossier doit comprendre :
 - une lettre de manifestation d'intérêt,
 - les informations prouvant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services : références concernant l'exécution de prestations similaires incluant les sources de financement, les montants ainsi que l'objet des prestations, etc...

Les firmes peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

5. Les critères majeurs pour l'établissement de la liste restreinte de firmes, à qui une demande de propositions sera adressée, comprennent :
 - Les expériences en matière de distribution d'énergie électrique, d'organisation, de gestion de projet, de gestion clientèle et d'achats de matériels et systèmes de vente, en particulier dans des pays en voie de développement
 - La disponibilité de ressources humaines permanentes pouvant encadrer techniquement et administrativement le personnel à mobiliser pour la mission.
6. Un prestataire sera sélectionné selon la méthode de la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC), tel que défini dans les « *Procurement Guidelines under Loans Extended by the OPEC Fund for International Development (OFID)-Vienna, Austria As approved on November 2, 1982, <http://www.ofid.org/PUBLICATIONS/Rules-and-Procedures>* ».
7. Les firmes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires sur à l'adresse mentionnée ci-dessous. Les Termes de Référence peuvent être consultés sur le site www.pic.mg sans engager le Projet PIC ni sur le fond ni sur la forme.
8. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés ou envoyés par email au plus tard le 28 mars 2018 à **seize (16) heures**, heure de Madagascar, à l'adresse suivante :

COORDINATION NATIONALE DU PROJET POLES INTEGRÉS DE CROISSANCE (PIC)

Immeuble ex-Maison de la Réunion - 2^{ème} étage - Isoraka

101 – ANTANANARIVO MADAGASCAR

Téléphone : 22 367 77

E-mail : procurement@pic.mg - Site web : www.pic.mg

avec la mention « Appel à Manifestation d'Intérêt N° 002/2018/PIC2_OFID – Assistance technique à la JIRAMA - système prépaiement ».